

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2018

\*\*\*\*\*

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nathalie NERIS, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA

Excusés : Alice LEFRERE, Aziz EL GORTE, Luigi BELLENGE

Secrétaire : Jacques FAVIER

### I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017

### II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2018-01-1 : Modalités patrimoniales et financières du transfert de la ZA Jean Blanc à la CdC Sud-Gironde
- > 2018-01-2 : Étude relative à l'organisation des mobilités dans le secteur de Langon et Toulonne – validation du financement en partenariat avec la CdC Sud-Gironde et la ville de Langon
- > 2018-01-3 : Renouvellement du Partenariat Éclairage Public avec le SDEEG
- > 2018-01-4 : Choix du fournisseur des panneaux de signalisation de la sortie de la nouvelle Gendarmerie et ouverture des crédits nécessaires sur le budget 2018
- > 2018-01-5 : Renouvellement du contrat avec le Laboratoire d'analyses de la Gironde (LDA33)
- > 2018-01-6 : Remboursement frais d'inscription (timbre fiscal) pour formation du personnel communal
- > 2018-01-7 : Organisation du temps scolaire 2018-2019

### III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > ATPH : remerciements pour les éclairages de l'église
- > Présentation du nouveau plan du lotissement Gaubert à Cantau
- > PLUi : définition de la prochaine date de réunion de la Commission PLU
- > Constitution d'un groupe de travail « stationnement aux abords de l'école »
- > Constitution d'un groupe de travail « Club house du football »
- > Présentation du calendrier des réunions de la Commission Finances en vue de la préparation budgétaire 2018

### IV : QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

### I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2017

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

### II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

#### 2018-01-1 / MODALITES PATRIMONIALES ET FINANCIERES DU TRANSFERT DE LA Z.A. DE JEAN BLANC A LA CDC SUD-GIRONDE

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes (CdC) du Sud Gironde a la compétence de la gestion des zones d'activités (ZA). A Toulonne, cette compétence porte sur la « zone d'activités de Jean Blanc ». L'exercice de cette compétence porte en particulier sur la voirie de cette zone d'activité et des réseaux indissociables (éclairage public et pluvial en particulier). En effet, la CdC du Sud Gironde ne prend pas la compétence voirie mais la compétence ZA l'emporte et entraîne obligatoirement le transfert à la CdC des voies indissociables des ZA.

A Toulonne, sont ainsi concernées les voiries suivantes de la ZA de Jean Blanc :

- Route de Jean Blanc (pour partie sur un linéaire de 0,467 km)
- Chemin le Sable (pour partie sur un linéaire de 0,310 km)

Soit linéaire total : 0,777 km

La localisation des parties de voies transférées est indiquée ci-dessous :



Vu la délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2017 adoptant les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZA communales à la CdC,  
Vu l'organisation actuelle en place sur la commune de Toulonne,  
Vu l'intérêt de gestion de proximité de l'éclairage public et des espaces verts pour faciliter notamment la réactivité en cas de besoin d'intervention,  
Vu l'intérêt d'avoir une cohérence d'ensemble au niveau communal concernant l'éclairage public et l'entretien des espaces verts notamment,

M. le Maire présente aux conseillers municipaux la convention et le procès-verbal ci-joints ayant pour objet de prévoir les modalités de transfert de ces voies et d'organisation de l'éclairage public, de la gestion des espaces verts et de la propreté sur la ZA Jean Blanc.

Au vu de ces éléments, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur les modalités patrimoniales et financières proposées pour le transfert de la ZA de Jean Blanc à la CdC du Sud-Gironde ;
- l'autoriser à signer la convention, le procès-verbal ainsi que tout document nécessaire, pour formaliser la mise à disposition des voies de la Zone d'activité de Jean Blanc à la CdC du Sud-Gironde, ainsi que les modalités de gestion des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales attachés aux voiries de ZA de Jean Blanc.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Acte le transfert de la ZA de Jean Blanc à la CdC du Sud-Gironde
- Autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries de la ZA de Jean Blanc à la CdC Sud-Gironde ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la CdC Sud-Gironde prévoyant les modalités de gestion des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales attachés aux voiries de la ZA de Jean Blanc, ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de l'opération citée en objet.

M. FAVIER regrette que le transfert de voirie n'ait pas inclus la raquette de retournement située à l'extrémité de la voirie du Chemin le Sable. M. le Maire précise que la portion de voie non revêtue ne dépend pas de la ZA. M. LAMARQUE souligne qu'il s'était opposé aux conclusions du rapport de la CLECT d'août 2017 du fait que les frais de remise à niveau de la voirie de la ZA, dont le coût des travaux serait partagé à 50 % avec la CdC, n'étaient dus par la commune qu'une seule fois, n'étaient pas mentionnés explicitement dans le document. M. le Maire précise qu'il a fait rajouter cette mention lors du dernier Conseil Communautaire.

## **2018-01-2 / ÉTUDE RELATIVE A L'ORGANISATION DES MOBILITÉS DANS LE SECTEUR DE LANGON ET DE TOULENNE – VALIDATION DU FINANCEMENT EN PARTENARIAT AVEC LA CdC DU SUD-GIRONDE ET LA VILLE DE LANGON**

M. le Maire rappelle que le secteur du Langonnais connaît depuis plusieurs mois des problèmes de mobilité liés à l'engorgement de certains axes de voirie, avec plusieurs points noirs identifiés. Le ressenti des habitants est que les temps de déplacements internes en voiture sont en forte augmentation depuis quelques années. Ce problème est complexe et ne relève pas uniquement de la voirie, passant notamment par l'organisation du stationnement autour de la gare de Langon, de la circulation des bus scolaires, de l'organisation des itinéraires cyclables ou des itinéraires des convois hors gabarits, de l'organisation de la mobilité du centre-ville de Langon, de la localisation des zones d'activités économiques et commerciales...

En parallèle, la ville de Langon a été identifiée comme une des « portes d'accès au réseau de transport à haut niveau de service » au sein du Manifeste des mobilités de l'InterSCot Girondin, où la mobilité est réorganisée localement notamment pour améliorer les accès à une ligne de transports en commun optimisée ou des axes dédiés au covoiturage qui permettent l'accès rapide à la métropole bordelaise. Ces travaux de l'InterSCot viendront alimenter les réflexions et études portées à l'échelle locale.

L'engagement d'une étude globale sur la mobilité qui porte principalement sur le secteur de Langon et de Toulonne a été validé par le Département, qui l'a confiée à l'A'Urba (**Agence d'Urbanisme Bordeaux-métropole Aquitaine**) afin de mixer différents regards dans le cadre d'une démarche expérimentale en lien avec les travaux de l'InterSCot co-animés par le Département.

Cette étude vise à :

- réaliser un diagnostic de la mobilité à différentes échelles (communale, communautaire et en lien avec la métropole bordelaise).
- proposer des pistes et orientations, à court ou long terme, pour une amélioration de la mobilité autour de Langon, en tenant compte des évolutions prévues du territoire. Les pistes pourront toucher à des thématiques variées : plan de circulation, réaménagements ponctuels urbains et de voirie, réorganisations du stationnement et des accès de la gare, réorganisation des transports en commun et des cars scolaires, réorganisation des itinéraires vélo, localisation de nouvelles aires de co-voiturage... tout en visant à respecter l'objectif de la démarche InterSCot d'améliorer la mobilité des personnes en promouvant des modes de déplacements alternatifs à la « voiture solo ».

Dans la mesure où l'étude intéresse divers partenaires et considérant les intérêts partagés des collectivités concernées, M. le Président du Département de la Gironde a proposé de financer cette étude, dont le coût est estimé à 50.000 €, à hauteur de 80 %, le reste étant à la charge des territoires.

M. le Maire indique que la CdC du Sud-Gironde propose de financer 10 % de cette étude (5.000 €), le solde étant partagé à part égale entre les villes de Langon et de Toulonne (2.500 €). Pour mémoire, il rappelle qu'il est à l'origine de la saisine conjointe avec la ville de Langon des services du Département sur ce sujet, même si cette étude sur la mobilité dépasse la limite des deux communes, d'où la participation de la CDC au financement. Il indique d'ailleurs que Saint-Pierre de Mons a demandé à participer à cette réflexion et que ses élus seront audités prochainement par le cabinet d'études. Parmi les pistes à réfléchir, il indique avoir exprimé son souhait de voir dévier l'itinéraire actuel des transports hors gabarit passant par la rue des pins francs. Mme LEVEQUE demande des précisions sur les autres orientations données à l'A'Urba lors de la première rencontre avec les élus toulonnais. M. le Maire a demandé qu'une attention particulière soit portée aux déplacements doux dans la commune, la superficie de celle-ci permettant de favoriser la circulation pédestre ou à vélo pour accéder aux commerces, aux services et aux équipements collectifs. Mme NERIS apprécie l'utilité de cette étude destinée à mieux préparer le long terme et à penser sur un large secteur les aménagements nécessaires, notamment au niveau communal. M. RATEAU regrette que peu de cyclistes utilisent à ce jour les voies dédiées

aux vélos, et s'interroge sur les capacités financières de la commune pour réaliser les travaux structurants qui seront proposés à l'issue de cette étude. Mme SESE-DUVILLE admet qu'il serait dommage de ne pas être en capacité de réaliser par la suite ces aménagements pour des questions financières. M. LAMARQUE constate avec satisfaction (et humour) que la ville de Toulence est considérée à part égale avec celle de Langon sur ce dossier. Il note cependant que la CdC du Sud-Gironde participe au financement d'une étude servant principalement la ville de Langon, et s'interroge sur l'absence de partenariat financier de l'EPCI concernant l'étude engagée récemment sur la sécurisation des accès à la RD1113 à la demande du CRD, en mettant en avant la loi Laure sur les mobilités. M. le Maire confirme que l'étude menée par l'A'Urba aura un impact au-delà du secteur du Langonnais. M. CATTANEO estime que Toulence subit le problème de mobilité identifié sur Langon, notamment à la suite de la création de la piste cyclable qui est très peu utilisée. Il s'interroge sur un financement à 50 % du solde par la commune et estime qu'une répartition au prorata de la population aurait été plus juste. Il indique être favorable à la réalisation de cette étude, mais qu'il votera contre les modalités de financement proposées. M. le Maire précise que les financements d'études sont généralement partagés de manière forfaitaire, prenant exemple sur les études du PLUi Langon-Bazas. Il rappelle également être à l'origine de la demande de réalisation de cette étude, qui a vocation à servir d'exemple au niveau départemental quant au traitement des portes d'accès à la métropole définies par le Scot, avoir négocié pour insérer la commune de Toulence dans son périmètre afin d'obtenir des ressources pour la future étude de circulation sur le territoire communal. M. CATTANEO souligne que cette étude ne donnera pas des indications techniques précises au niveau communal et qu'il faudra engager une étude spécifique en complément. M. le Maire confirme l'utilité et la nécessité de cette étude complémentaire au niveau communal, prévue depuis plusieurs années. M. FAVIER constate que les problématiques de circulation touchent toutes les communes voisines, et que cela a été réellement perçu avec les divers aménagements routiers contraignant la circulation. Pour lui, il est nécessaire de réfléchir à la continuité des pistes cyclables ou à la création de trottoirs partagés. Il est inutile selon lui de travailler au niveau communal, sans avoir fixé au préalable les orientations sur un secteur plus large. Mme LEVEQUE juge de la nécessité de réaliser cette étude de mobilité, indique ne pas être choquée par le financement de la CDC, tous les usagers du territoire étant concernés, mais s'interroge également sur le financement à 50 %. M. LAMARQUE rappelle que si Langon, ville-centre du territoire, a des inconvénients, elle bénéficie également de financements majorés. M. le Maire admet que si le coût résiduel pour la commune de Toulence avait été largement supérieur, il n'aurait pas accepté cette proposition de répartition. M. BOUCAU constate que l'ensemble des élus sont finalement d'accord pour la réalisation de cette étude et d'autres à venir, et souligne qu'à ce prix (2.500 €), les données issues de l'étude sur la mobilité en Langonnais seront une bonne affaire.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal acte la nécessité de réaliser cette étude relative à l'organisation des mobilités dans et autour de Langon et valide à **16 voix pour et 2 contre (M. CATTANEO et Mme SOUPERBAT)** la répartition du coût global de cette étude de l'A'Urba comme indiqué ci-dessus entre le Département, la CDC du Sud-Gironde, les villes de Langon et de Toulence. M. le Maire est autorisé à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

### **2018-01-3 / TRANSFERT AU SDEEG DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

M. le Maire donne la parole à M. CATTANEO qui rappelle que la commune de TOULENNE a procédé à un transfert de compétence Éclairage public vers le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) pour une durée initiale de 9 ans qui arrive à échéance le 30 avril 2018. Ce partenariat consiste à confier la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des opérations au SDEEG ainsi que la maintenance des points lumineux. Ce partenariat donne pleinement satisfaction, ce pourquoi M. le Maire propose de le reconduire et donne lecture du projet de délibération suivant :

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,  
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,  
Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Éclairage public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti-endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (bureau d'études, techniciens...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de TOULENNE justifiant l'intérêt de transférer au SDEEG les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document, adopté par délibération du conseil syndical. Ce dernier est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

M. POUPOT indique être gêné par la dimension tentaculaire prise par le SDEEG dans des domaines variés allant de l'instruction des autorisations du sol à la défense incendie. Il estime qu'il n'existe plus d'autres alternatives, excepté de laisser ces compétences à la charge des communes. Si des reproches sont à formuler sur ces prérogatives, M. LAMARQUE demande à ce que les élus délégués au SDEEG les fassent remonter. M. CATTANEO insiste sur les économies d'échelle offertes par l'utilisation des services du SDEEG notamment en matière d'éclairage public, ainsi que sur la bonne qualité des prestations. Mme SESE-DUVILLE souligne que l'adhésion au SDEEG permet de bénéficier également de subventions ainsi que des aménagements techniques et financiers adaptés au besoin de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentants, décide du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie portant sur l'éclairage public,
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

#### **2018-01-4 / CHOIX DU FOURNISSEUR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION DE LA SORTIE DE LA NOUVELLE GENDARMERIE ET OUVERTURE DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2018**

M. le Maire rappelle la demande des représentants du groupement de Gendarmerie de la Gironde de disposer de panneaux clignotants au droit de l'accès aux locaux de la Compagnie de Gendarmerie de Langon – Toulonne, permettant d'alerter les usagers de la RD1113 de la sortie en urgence de leurs véhicules.

Une consultation d'entreprises a été réalisée et trois offres ont été reçues (incluant la fourniture de 5 télécommandes) :

Désignation	Prix TTC
SERI	7.711,92 €
SIGNAUX GIROD	8.471,80 €
WP SIGNALISATION	6.684,90 €

M. le Maire demande un peu plus de temps pour analyser ces offres et retenir celle qui sera économiquement et techniquement la plus avantageuse et la plus adaptée. Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le conseil municipal confie à M. le Maire le choix de cet équipement, l'autorise à signer tous les documents afférents à l'acquisition de ce matériel et autorise l'ouverture des crédits nécessaires en section d'investissement sur le BP 2018, dans les conditions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37).

#### **2018-01-5 / RENOUELEMENT DU CONTRAT HYGIÈNE ALIMENTAIRE AVEC LDA33**

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler le contrat d'analyses alimentaires pour le restaurant scolaire de l'École Georges Brassens. La proposition du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) a évolué en 2017 et répond aux exigences réglementaires en mettant en

avant la prévention des risques sanitaires. Leurs principales interventions portent sur le dénombrement systématique de la flore totale et des coliformes totaux pour tous les prélèvements de surface, la mise en place des critères de l'interprofession de la restauration du 19/09/2011 sur les produits alimentaires, ainsi que sur la recherche systématique de *Listéria monocytogenes* sur les surfaces 2 fois par an. Ces dispositions ont été validées par la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde (DDPP33) en charge des inspections sur notre département. Le coût annuel de cette prestation est maintenu en 2018 à 615,36 € HT (soit 738,43 € TTC). Sur ces bases, M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette prestation auprès de LDA33 et demande aux élus de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

#### **2018-01-6 / FORMATION DU PERSONNEL - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION**

Afin de répondre aux besoins de la commune, il a été demandé à un agent des services techniques d'obtenir le permis poids lourds. Dans cet objectif, l'offre de formation proposée par la société City'Pro (Agence de Beychac et Caillau) a été retenue. Du fait des nouvelles procédures d'enregistrement dématérialisées auprès des services de la Préfecture, l'agent a été amené à réaliser sa propre inscription en ligne (en son nom propre) pour l'épreuve du Code de la Route et a dû s'acquitter de la somme de 30 € pour l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé.

Cette dépense ne correspondant pas aux frais de formation dont les remboursements ont été identifiés dans le Règlement de formation de la collectivité, il est nécessaire de délibérer en conseil municipal pour rembourser à ce dernier cette avance. A cette fin, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter cette proposition de remboursement et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. A ce titre, il apparaît nécessaire d'actualiser le règlement de formation de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

#### **2018-01-7 / ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018/2019**

M. le Maire rappelle que le choix des rythmes scolaires (4 jours ou 4,5 jours) pour la rentrée de septembre 2018 doit être transmis dans les prochaines semaines notamment aux services de l'Inspection Académique. Cette décision impactera les transports scolaires, ainsi que les horaires et fonctionnement des ALSH repas, animations...). Il donne la parole à M. POUPOT qui rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et de revenir à un temps scolaire réparti sur 4 jours, en concertation avec le conseil d'école. Dans ce nouveau contexte, la commune de Toulence a souhaité se laisser le temps de la réflexion pour prendre une décision lourde de sens pour les élèves, leurs parents et l'équipe éducative en vue de réorganiser le cas échéant le temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

La consultation des familles organisée au cours des dernières semaines a été un préalable nécessaire et décisif pour éclairer la décision des élus municipaux. Le fort taux de réponse a permis de légitimer la réponse qui s'en est dégagée : 62 % des familles souhaitent revenir à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire. En outre, M. le Maire confirme que 74 % des communes de la Communauté de Communes du Sud-Gironde se sont déjà exprimées également en faveur de la semaine à 4 jours.

Prenant en compte ces retours ainsi que la position majoritaire des enseignants de l'école G. Brassens allant dans le même sens, M. le Maire ne souhaite pas s'entêter contre ces avis exprimés majoritairement et propose au vu du résultat du sondage, de l'avis majoritaire exprimé par d'autres communes de la CDC et de la sensibilité des enseignants, de revenir à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de septembre 2018. M. BOUCAU appelle les élus municipaux à valider le résultat de cette consultation des familles. Ces dernières se sont exprimées clairement, à près des 2/3 en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée. Il est important pour les élus d'entendre cette expression et d'en tirer les conséquences.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **14 voix pour et 4 abstentions (M. DAIRE, Mme NERIS, M. POUPOT, M. SOUSA) :**

- émet un avis favorable au retour à l'organisation du temps scolaire de l'école G. Brassens sur 4 jours à compter de septembre 2018.
- sollicite M. le Directeur de l'école communale afin qu'il saisisse le prochain conseil d'école du 1<sup>er</sup> mars de cette question en vue de transmettre une proposition conjointe à la DDSEN portant adaptation du temps scolaire

sur 8 demi-journées pour l'école G. Brassens de TOULENNE à compter du 3 septembre 2018.

Toutefois, M. le Maire et l'ensemble des membres du conseil municipal expriment un profond regret de ne pas avoir été destinataires d'évaluations précises de l'Education Nationale relatives à la réforme des temps scolaires mise en œuvre en 2012/2013. Quel a été réellement l'impact de la modification du temps scolaire sur les résultats des élèves au cours de ces dernières années ? La réponse apportée aujourd'hui semble loin du but initial recherché par cette réforme. Cela aurait certainement demandé plus de temps pour se prononcer sur des éléments tangibles, permettant d'apprécier l'apport pour les élèves de l'apprentissage des enseignements majeurs sur les moments les plus propices en cours de journée. De fait, l'équipe municipale regrette majoritairement que divers éléments d'ordre subjectifs, financiers pour les collectivités, personnels pour certains acteurs aient conduit à la prise de cette décision ne prenant pas en compte uniquement l'intérêt de l'enfant, notamment du fait qu'une attention toute particulière avait été portée par la commune de TOULENNE à la mise en place de ces nouvelles activités périscolaires pour accompagner cette réforme. Issus d'un projet éducatif de territoire largement concerté et proposés par du personnel communal qualifié et des intervenants extérieurs de qualité, les TAP sont à ce jour plébiscités à près de 100 % par les enfants.

### **III : INFORMATIONS**

- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

**N° 2017-TOUL-67** La SARL CAZENAVE vend un terrain sis 8 allée de Louloumet lot 2 cadastré section A635p d'une superficie totale de 505 m<sup>2</sup> au prix de 52.500 €.

**N° 2017-TOUL-68** La SARL CAZENAVE vend un terrain sis 8 allée de Louloumet lot 1 cadastré section A635p d'une superficie totale de 608 m<sup>2</sup> au prix de 54.500 €.

**N° 2017-TOUL-69** Mme Sophie LAJAUMONT vend un bâti sur terrain (maison de 170 m<sup>2</sup>) sis 9 allée des Aubiers cadastré section B n° 874 et 875 d'une superficie totale de 1298 m<sup>2</sup> au prix de 177.500 €.

**N° 2017-TOUL-70** M. & Mme TIBA vendent un terrain à bâtir sis 30 rue des Pins Francs - Lot 1 cadastré section B n° 3944 et 3936 d'une superficie totale de 476 m<sup>2</sup> au prix de 65.000 €.

**N° 2018-TOUL-01** M. François GAUTHIER vend un terrain à bâtir sis 5 allée de Louloumet cadastré section B n° 833 et 838 d'une superficie totale de 535 m<sup>2</sup> au prix de 60.000 € .

Pour l'ensemble de ces DIA, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CdC du Sud-Gironde.

- **Présentation du nouveau plan du lotissement Gaubert à Cantau**

Le nouveau plan du « lotissement Gaubert » à Cantau est présenté aux conseillers municipaux. M. FAVIER explique que le lotisseur et le maître d'œuvre ont tenu compte des observations formulées précédemment par les services de l'État dans ce nouveau projet. Après en avoir informé les élus, il transmettra dès demain ce projet aux services instructeurs. Mme SESE-DUVILLE attire l'attention sur l'intérêt pour la collectivité de rendre obligatoire la taille des haies des futurs espaces publics à 1,50 m de hauteur dans le règlement de ce lotissement. M. BALADE demande à ce que le SICTOM valide le projet d'implantation des PAV et de locaux dédiés aux poubelles. M. POUPOT espère que des familles avec de nombreux enfants arriveront dans les plus brefs délais, les effectifs de l'école étant actuellement justes pour assurer le maintien d'une classe.

- **ATPH : remerciements pour les éclairages de l'église**

M. le Maire relaie auprès de l'ensemble des élus municipaux les vifs remerciements adressés par M. DARRIEULAT au nom de l'association Toulenne Patrimoine Histoire, pour la réalisation des travaux d'éclairage des plafonds rénovés de l'église Saint-Saturnin et de la Vierge par les services techniques communaux.

- **PLUi : définition de la prochaine date de réunion de la Commission PLU**

Le Conseil Municipal souhaite se concerter sur des possibles points d'aménagement du PLU de la Commune en vigueur à ce jour. Prochainement, celui-ci sera intégré au PLU Intercommunal (PLUI) dont l'étude est en cours à la CdC Sud Gironde. La commission se réunira lundi 5 mars à 18h.

- **Constitution d'un groupe de travail « stationnement aux abords de l'école »**

Le stationnement autour de l'école est très compliqué et relativement anarchique, notamment du côté du stade à la suite du déplacement de l'accès de l'école élémentaire. M. CATTANEO insiste sur la nécessité de réfléchir au traçage d'emplacements, au traitement des eaux de pluie stagnantes, à la rotation des véhicules. M. le Maire propose la création d'un groupe de travail. En sa compagnie, M. POUPOT, M. BOUCAU, M. CATTANEO, M. LAMARQUE, M. RATEAU et M. FAVIER constitueront ce groupe de travail auquel sera associé le policier municipal. Il est rappelé qu'une proposition d'aménagement complémentaire a été proposée lors de l'élaboration de la convention d'aménagement de l'école. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 30 janvier à 18h30.

- **Constitution d'un groupe de travail « Club house du football »**

L'abandon de la récupération de la classe démontable par l'Avenir Toulonnais (trop de problèmes techniques) laisse entier le problème d'exiguïté et de confort des locaux du club de foot. Un groupe de travail composé de M. CATTANEO, M. LAMARQUE, M. POUPOT, M. RATEAU se réunira pour une 1<sup>ère</sup> réunion le 21 mars à 14h pour étudier les nouveaux besoins du club et relancer éventuellement une précédente étude de réhabilitation.

- **Présentation du calendrier des Commissions Finances en vue de la préparation budgétaire 2018**

Le budget communal 2018 sera voté en conseil municipal le 5 avril prochain. D'ici là, plusieurs réunions sont programmées pour élaborer les prévisions.

- **Programmation de la Commission Culture**

M. POUPOT informe du choix de la Commission Culture de deux spectacles pour le Festival du Petit Bois qui se déroulera le 1<sup>er</sup> septembre et du spectacle pour les Scènes d'été du 7 juillet (concert de piano en plein air). Pour rappel, les spectacles des Scènes d'été sont financés à 50% par la commune et 50% par le Département. La programmation pour la Fête de la Musique, qui aura lieu le vendredi 22 juin, n'est pas encore définie.

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. LAMARQUE informe qu'il a été constaté des problèmes de distribution de courrier à Toulonne (ex : des factures d'assainissement n'ont pas été distribuées). Il souhaiterait que la Commune fasse une lettre de réclamation.

Concernant la fusion des syndicats, un nouveau projet de loi assouplissant le transfert aux CdC de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est en discussion. Toutefois, le transfert deviendra obligatoire en 2026. La question de la fusion reste entière. Une réunion des syndicats concernés aura lieu pour décider de la suite à donner.

M. RATEAU souhaiterait que l'on réfléchisse à la tenue et la forme de la manifestation « Pique-nique républicain ». Ce point sera étudié au prochain conseil municipal

M. BALADE signale qu'un poteau électrique du nouveau rond-point de la Route de Villandraut est endommagé. Cet incident est déjà pris en compte, une demande d'intervention auprès du SDEEG a été sollicitée.

M. BOUCAU propose une réunion Agenda 21 le lundi 12 février à 20h30. Le document pour la plantation des arbres au bois communal est transmis aux enseignants. Ce projet de reboisement sera réalisé avec la participation des enfants de l'École Georges Brassens.

M. POUPOT demande à ce que le projecteur de chantier de l'école soit mieux réglé.

Le prochain conseil municipal se réunira Vendredi 16 février 2018 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**